



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 740 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE depuis 1969, le gouvernement du Québec transfère les sommes des pensions d'invalides du Canada dans le bien-être social ;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements ont refusé d'établir l'assurance handicap ;

CONSIDÉRANT QUE les termes « contraintes sévères » laissent supposer un résidu de capacités à occuper un emploi, ce qui est faux pour près de 100 000 personnes lourdement handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité du revenu est une aide de dernier recours et maintient les personnes lourdement handicapées dans un état de pauvreté extrême ;

CONSIDÉRANT QU'en priorisant la transition vers l'emploi, la sécurité du revenu place sur une voie d'évitement toutes les personnes inaptes à l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes versées aux personnes lourdement handicapées aux fins de subsistance au Québec sont équivalentes à la moitié de ce qui leur est versé en Alberta ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

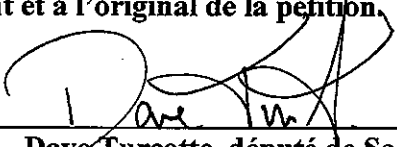
D'utiliser les termes « inaptes à l'emploi » qui traduisent la réalité de personnes lourdement handicapées ;

De créer un nouveau régime d'aide à la vie, indépendant du programme de sécurité du revenu, et que ce régime élimine toute contrainte que l'on retrouve à l'aide de dernier recours et de transition en emploi ;

Que ce nouveau régime d'aide à la vie offre un revenu de subsistance suffisant, égal au salaire minimum, et ce, indépendamment de l'état civil de la personne ou de sa situation familiale ;

Que ce régime d'aide à la vie défraie les coûts des biens, des équipements et des services de santé particuliers dont les personnes lourdement handicapées ont besoin.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Dave Turcotte, député de Saint-Jean

11 février 2013

Date de signature de l'extrait